

Chronique fédérale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **33 (1987)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud



Les 95^e et 96^e conseillers fédéraux viennent d'Appenzell et du Tessin. Ils s'appellent Arnold Koller, respectivement Flavio Cotti. L'Assemblée fédérale les a élus le 10 décembre 1986. Brillamment, puisque le premier a obtenu 180 voix, sur 242 bulletins valables, et le second 163 voix sur 239 bulletins valables.

Avec ce résultat, Arnold Koller réalise le troisième score des 30 dernières années, après ceux de Pierre Aubert (190 voix) et Pierre Graber (188 voix). Flavio Cotti se place en sixième position, loin devant la seule femme du Conseil fédéral, Elisabeth Kopp, élue en 1983 avec 124 voix, et surtout devant le prestigieux Kurt Furgler, qui n'avait recueilli que 125 voix lors de son entrée au gouvernement en 1971. Ces remarques n'ont pas que valeur statistique. Elles montrent dans quelle estime le Parlement tient les nouveaux élus.

Avec les successeurs du Saint-Gallois Kurt Furgler et du Lucernois Alphons Egli, la composition du gouvernement de la Confédération helvétique se modifie. On garde les deux Romands et on passe désormais de cinq à quatre Suisses alémaniques au profit d'un représentant latin, le Tessinois Flavio Cotti.

Avec cette double élection, l'Assemblée fédérale a confirmé le droit à une représentation gouvernementale intermittente de la Suisse italienne, absente du Conseil fédéral depuis le départ de Nello Celio, en 1973. Elle a aussi diminué la liste des cantons qui n'ont jamais été représentés au Conseil fédéral. Avec Arnold Koller, c'est la première fois qu'un Appenzellois des Rhodes intérieures accède au gouvernement. Seuls Uri, Schwiz, Schaffhouse, Nidwald et le Jura n'ont encore jamais eu de conseiller fédéral.

L'arrivée du Tessinois Flavio Cotti menace-t-elle à terme le deuxième siège romand ? Bien un peu, puisque les latins sont nettement surreprésentés. Tout dépendra du successeur de Pierre Aubert. Elu en beauté (par 186 voix sur 236) à la présidence de la Confédération, on s'attend qu'il quitte le Conseil fédéral à la fin de son mandat présidentiel, en décembre 1987. Le président du Parti socialiste suisse, Helmut Hubacher, estime que la représentation du Tessin au Conseil fédéral ne peut se faire que sur le compte des Suisses alémaniques. Pour lui, le successeur de Pierre Aubert sera Romand et il exclut toute autre constellation. Mais le président du Parti radical suisse, Bruno Hunziker est moins catégorique. Il juge aussi qu'en Romandie il y a des candidats socialistes « acceptables et capables ». Mais s'il cite le Fribourgeois Lucien Morel ou le Neuchâtelois René Felber, il met aussi dans la liste le maire suisse alémanique de Bienne, Hermann Fehr...

La formule magique (deux radicaux, deux démocrates-chrétiens, deux socialistes et un démocrate du centre) n'a pas été contestée. Avec MM. Koller et Cotti, deux démocrates-chrétiens remplacent deux conseillers fédéraux du même parti. Mais il y a néanmoins eu une guerre des sexes et des tendances politiques, le 10 décembre. C'est la raison pour laquelle la Lucernoise Judith Stamm, démocrate-chrétienne de tendance écologiste, a récolté successivement 49 et 33 voix, et le conseiller d'Etat tessinois Fulvio Caccia, également de tendance verte, 26 voix face à Flavio Cotti. Le puissant président des arts et métiers, le Zougais Markus Kündig, à droite de l'échiquier politique, a pour sa part obtenu 13 voix.

Exit Kurt Furgler et Alphons Egli, sous les ovations du Parlement ! Arrivent Arnold Koller et Flavio Cotti, deux licenciés en droit de l'Université de Fribourg. « Poulain » de Kurt Furgler, Arnold Koller, né en 1933, marié, père de deux filles, est professeur de droit commercial à la Haute école des sciences économiques et sociales de Saint-Gall. Il entre au Conseil national en 1971, le préside brillamment en 1984. On lui propose la fonction de « landamann » de son demi-canton. Il refuse, trop occupé à Berne, dit-il. C'est pourtant des Etats-Unis où il est en stage qu'il accepte d'être candidat au Conseil fédéral. Avec le succès que l'on sait !

Succédant à Alphons Egli, Flavio Cotti, né en 1939 à Muralto près de Locarno, marié et père d'une fille, est avocat-notaire de formation. Après avoir pratiqué dix ans, il a siégé au gouvernement tessinois de 1975 à 1983, année où il entre au Conseil national. Président des démocrates-chrétiens tessinois depuis 1981, il préside encore le parti suisse depuis 1984. Flavio Cotti a mené sa carrière politique au pas de charge. Elu au Grand Conseil à 28 ans, il entre au Gouvernement tessinois à 35 ans et au Conseil national à 44 ans. A 47 ans, il sera le plus jeune des sept sages.

On signalera enfin que dès 1987, le canton d'origine du candidat au Conseil fédéral ne sera plus déterminant. A l'avenir, l'appartenance cantonale sera fonction de l'endroit où les candidats exercent leurs mandats politiques. Cette nouvelle règle enlève la rigidité du système actuel tout en préservant les structures fédéralistes du pays.

Raymond Gremaud